

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions et les programmes de l'Union européenne



Christophe Coudun (ECLi01), double diplômé de l'École Polytechnique du Danemark, docteur en sciences forestières (AgroParisTech Nancy – 2005), est chargé de projets à l'agence exécutive pour les PME (EASME, Commission européenne), d'abord sur les économies d'énergie de 2008 à 2014, et depuis sur les ressources naturelles et l'héritage culturel. Il a une expérience de 15 ans des questions environnementales et énergétiques, acquises dans quatre pays de l'UE.

UN ENVIRONNEMENT de qualité est essentiel à la santé et au bien-être. Depuis les années 70, l'Union européenne (UE) et ses États membres adoptent des lois destinées à instaurer un usage raisonné des ressources, à minimiser les répercussions de la production et de la consommation néfastes pour l'environnement et à protéger la biodiversité et les habitats naturels. De nombreux textes de loi existent, traitant de questions aussi diverses que la gestion des déchets, la qualité de l'air et de l'eau, les gaz à effet de serre et les substances chimiques toxiques.

L'UE intègre également les préoccupations environnementales dans ses autres politiques (transports et énergie, par exemple) et joue un rôle international majeur en faisant pression pour l'adoption de normes environnementales plus strictes et pour une action efficace contre le changement climatique.

Le premier ensemble de mesures de l'UE en matière de climat et d'énergie définit trois objectifs clés pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ; faire passer la part des énergies renouvelables à 20 % ; améliorer l'efficacité énergétique de 20 %. La Commission européenne a publié une communication dans laquelle elle définit un cadre pour les politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030. Ce cadre est destiné à lancer le débat sur la manière de poursuivre ces politiques à la fin du cadre actuel, qui vient à expiration en 2020¹.

1 - www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/2030-climate-and-energy-framework

L'EASME², agence de la Commission européenne à Bruxelles, soutient des projets dans toute l'Europe et au-delà pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif de cet article est de présenter quelques exemples d'actions financées par les programmes européens : Horizon 2020, LIFE, Énergie Intelligente pour l'Europe...



Horizon 2020³

L'EASME sélectionne⁴ et finance des projets, dans le cadre du programme Horizon 2020 pour notamment : une économie et une société économes en ressources et en eau, et résilientes face

Le projet EU-CIRCLE a pour objet de créer un cadre pan-européen afin de rendre les infrastructures critiques (ex. les réseaux d'énergie, d'approvisionnement en eau, de transport) plus résilients face aux catastrophes naturelles. En travaillant dans une optique «open source», des représentants de multiples disciplines scientifiques vont intégrer des modèles et données existants afin de construire un modèle de résilience holistique.

www.eu-circle.eu

2 - ec.europa.eu/easme

3 - ec.europa.eu/research/participants/portal

4 - L'EASME travaille avec des experts indépendants qui peuvent s'enregistrer sur le portail du programme Horizon 2020 : ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/experts

au changement climatique ; la protection et la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; un approvisionnement et une utilisation durables des matières premières. Les petites entreprises sont également ciblées à travers l'instrument PME (« SME Instrument »).

LIFE



Le programme LIFE est dédié à la préservation du capital naturel, à la promotion d'une croissance verte et à l'économie circulaire en Europe. Il soutient de nombreuses initiatives pour combattre le changement climatique⁵. En termes de financement, 25 % du programme LIFE sont affectés à des actions pour le climat, c'est-à-dire 864 millions d'euros pour des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Énergie Intelligente pour l'Europe⁶

Le programme Énergie Intelligente pour l'Europe a été lancé en 2003 afin d'assurer un avenir énergétique durable à l'Europe. Il a soutenu les politiques en matière d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Le programme est terminé depuis 2013 mais les projets les plus récents courent encore jusqu'en 2017.

La vision de l'UE pour un accord à l'issue de la COP 21⁷

À l'issue de la conférence COP 21, l'accord devra, au moyen d'engagements collectifs basés sur des faits scienti-

5 - life.lifevideos.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/climate_change_mitigation.pdf

6 - ec.europa.eu/energy/intelligent

7 - ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/future



riques, mettre le monde sur la voie d'une réduction des émissions de 60 % par rapport aux niveaux de 2010, et ceci d'ici 2050.

L'UE a souhaité que la conférence de Paris débouche sur un accord international robuste satisfaisant les conditions suivantes : créer un cadre légal commun applicable à tous les pays ; inclure des

objectifs clairs, justes et ambitieux pour tous les pays, sur la base des circonstances économiques mondiales et nationales ; revoir régulièrement et renforcer les objectifs des États pour limiter le réchauffement à 2 °C ; rendre tous les pays responsables – entre eux et envers la société – de remplir leurs objectifs.

Le projet Posit'IF, en région Île-de-France, illustre la nécessité d'agir au niveau local. Il vise à promouvoir, organiser, soutenir et inventer la transition énergétique en Île-de-France, à travers un ensemble technique, financier et assurantiel au service de la rénovation énergétique du logement collectif. Le projet bénéficie d'un soutien financier permettant de prendre en charge une partie des coûts de mise en place d'une offre de travaux et de financement de projets de rénovation énergétique et de renforcer les capacités et compétences des acteurs intervenant dans le secteur de la copropriété. Le projet a récemment été nommé pour les EU Sustainable Energy Awards.

www.energiespositif.fr

La contribution de l'UE au nouvel accord a porté sur un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030.